

Informations à vous fournir dans le cadre de l'article 13 du Règlement général sur la protection des données

Quel(s) traitement(s) ?

Budget participatif - Vérification des votes

Fonctionnement

La Fondation Be Planet se charge de gérer le site internet et la plateforme de vote. Une fois votre vote enregistré, une liste des votes est envoyée à la Ville de Mons (notamment au service Population) pour vérification des conditions de participation reprises dans le règlement.

La Fondation Be Planet n'a donc pas accès aux listes de RN des citoyens domiciliés à Mons et n'ayant pas pris part au vote.

Pourquoi nous fournissons-vous ces informations ?

Dans le cadre du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) et afin d'être le plus transparent possible avec vous, il est nécessaire de vous fournir une série d'information concernant aussi bien le traitement dont fait l'objet cette fiche que les possibilités pour vous d'exercer vos droits.

Le document fait de fréquents renvois aux articles spécifiques du RGPD : si certaines informations vous semblent incomplètes, n'hésitez pas à compléter l'information à l'aide des articles spécifiques du RGPD, [accessible en ligne en suivant ce lien](#).

Informations de base

L'art. 13, paragraphe 1 du RGPD indique ce qui suit : « *Lorsque des données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne, le responsable du traitement lui fournit, au moment où les données en question sont obtenues, toutes les informations suivantes :* »

a. Coordonnées du responsable du traitement Art. 13, 1, a (1^{ère} partie) : « <i>l'identité et les coordonnées du responsable du traitement</i> »	Ville de Mons Grand'Place 22 7000 Mons Tel. : 065/40.21.53 Mail : secretariat.communal@ville.mons.be
Sous-traitement 1 : Enregistrement des votes L'enregistrement des votes est délégué à un sous-traitant dont les coordonnées sont reprises ci-contre.	Fondation Be Planet Rue d'Edimbourg, 26 1150 Ixelles Tel: 02/893 09 11 Mail: info@beplanet.org
Sous traitement 2 : Vérification de la validité des votes La vérification de la validité des votes est prise en charge par ce service de la Ville.	Service État Civil - Population Rue Buisseret 2 7000 Mons

<p>b. Délégué à la protection des données du Responsable de Traitement Art. 13, 1, b : « <i>le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données</i> »</p>	<p>Cellule Protection des Données Ville/CPAS Grand'Place 22 7000 Mons Tel. : 065/35.20.71 Mail : dpo@ville.mons.be</p>
<p>c.1. Finalités Art. 13, 1, c (1^{ère} partie) : « <i>les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel</i> »</p>	<p>Vérification des votes</p>
<p>c.2. Base juridique Art. 13, 1, c (2^e partie) : « <i>ainsi que la base juridique du traitement</i> »</p>	<p>2. Contrat à exécuter</p> <p>Lors de votre vote, vous devez valider et approuver le règlement régissant le vote. Ce règlement fait donc office de contrat que nous devons respecter mutuellement.</p> <p>Dans ce cadre, nous utiliserons les données fournies aux fins de vérification des conditions de participation (vote unique, domiciliation à Mons, âge de plus de 16 ans).</p>
<p>d. Intérêt légitime ? Art. 13, 1, d : « <i>lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f) [= base juridique « Intérêt légitime », les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers</i> »</p>	<p>Non applicable</p>
<p>e. Destinataire Art. 13, 1, e : « <i>les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent</i> »</p>	<p>En dehors des services et sous-traitant mentionnés ci-dessus, il n'y a pas d'autres destinataires interne ou externe.</p> <p>Seules des données anonymisées (relevés et résumés des votes sans mention des noms et prénoms ni de RN) seront éventuellement transférés vers un autre service.</p>
<p>f. Transfert vers un pays tiers Art. 13, 1, f : « <i>le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission</i> »</p>	<p>Non applicable</p>

<p><i>ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition »</i></p>	
--	--

Exercice de vos droits

e responsable du traitement fournit à la personne concernée, au moment où les données à caractère personnel sont obtenues, les informations complémentaires suivantes qui sont nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent : »

<p>a.1. Durée de conservation</p> <p>Art. 13, 2, a (1^{ère} partie) : « <i>la durée de conservation des données à caractère personnel »</i></p>	<p>3 mois à dater de la fin des votes</p>
<p>a.2. Critères de destruction</p> <p>Art. 13, 2, a (2^e partie) : « <i>ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée »</i></p>	<p>Au-delà de ce délai, il n'est plus utile de conserver ces informations. Le délai de 3 mois sert en cas de contestation d'un ou plusieurs votes.</p>
<p>b. Vos droits</p> <p>Art. 13, 2, b : « <i>l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données »</i></p>	<p>Dans le cadre de la législation, vous pouvez exercer une série de droit allant du simple accès à l'effacement de vos données en passant par l'opposition à un traitement.</p> <p>Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez contacter la Cellule Protection des Données (voir ci-dessus).</p> <p>Droit d'accès (art. 15) : ce droit vous permet d'obtenir une série d'informations concernant le traitement de vos données ainsi que l'accès/une copie de vos données.</p> <p>Droit de rectification (art. 16) : lorsque vous estimez que certaines informations sont incorrect, vous pouvez demander leur rectification. Cela peut apparaître si vous estimez incorrecte la mention des noms et prénom au côté de votre n° de registre national.</p> <p>Droit à l'effacement (art. 17) : Si vous estimez que nous n'avons plus besoin de vos données pour la</p>

	<p>finalité ici mentionnée, vous pouvez demander leur effacement.</p> <p>Droit à la limitation du traitement (art. 18) : Pour des raisons similaires au droit à l’effacement, vous pouvez demander la limitation du traitement. Dans ce cadre, notre administration ne pourra traiter vos données que sur votre autorisation expresse, sauf pour leur conservation. Cette demande doit généralement être justifiée sur base d’une situation qui vous est propre.</p> <p>Droit à la portabilité des données (art. 20) : Vous pouvez faire fonctionner ce droit dans le cadre de la demande d’accès, qui vous permet déjà d’obtenir une copie de vos données, le format utilisé étant un format lisible par machine.</p> <p>Droit d’opposition (art. 21) : Non applicable. Veuillez-vous référer au droit à la limitation.</p> <p>Droit lié à la prise de décision automatisée y compris le profilage (art. 22) : Non applicable. Il n’y a pas de décision automatisée ayant une implication juridique vous affectant.</p>
<p>c. Retrait de consentement</p> <p>Art. 13, 2, c : <i>« lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a), l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci »</i></p>	<p>Non applicable</p>
<p>d. Réclamation</p> <p>Art. 13, 2, d : <i>« le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle »</i></p>	<p>Si, dans le cadre de l’exercice de vos droits, vous avez une série de questions générales ou une plainte à formuler contre une décision prise dans le cadre de vos demandes par le Responsable de traitement et après être passé par le Délégué à la Protection des Données, vous pouvez contacter l’Autorité de la Protection des Données (onglet « Agir »).</p> <p>https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen</p>

<p>e. Raison de la fourniture</p> <p>Art. 13, 2, e : « <i>des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données</i> »</p>	<p>Vote pour la sélection de projets retenus dans le cadre du budget participatif, en vertu du règlement applicable.</p>
<p>f. Décision automatisée</p> <p>Art. 13, 2, f : « <i>l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée.</i> »</p>	<p>Pas de conséquence sur les personnes concernées ayant voté.</p>